



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Ville de Malartic du mardi, 11 décembre 2018, tenue au 901, rue
Royale, à Malartic, à 19 h 19.**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi
sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la
présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

M^e Gérald Laprise, directeur général
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2018-12-404**

1.0. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2019;
- 3.0.- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021;
- 4.0.- Adoption du *Règlement numéro 910 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2019;*
- 5.0.- Adoption du *Règlement numéro 911 imposant les taxes annuelles pour*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019;

6.0.- Adoption du Règlement numéro 912 imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2019;

7.0.- Adoption du Règlement numéro 913 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2019;

8.0.- Adoption du Règlement numéro 914 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2019;

9.0.- Période de questions;

10.0.- Levée de la séance.

RESOLUTION 2018-12-405

2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2019

Monsieur le maire, Martin Ferron, présente le résumé des recettes et des dépenses prévues aux prévisions budgétaires 2019.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2019, tel qu'il appert du Budget 2019 déposé;

Adoptée.

RESOLUTION 2018-12-406

3.0.- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

Monsieur le maire, Martin Ferron, présente le Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisations présente des projets et des investissements pour une somme totalisant 5 851 646 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le Programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, tel qu'il appert du document intitulé « Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 » déposé;

Adoptée.

RESOLUTION
2018-12-407

4.0.- Adoption du Règlement numéro 910 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 910 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2019, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RESOLUTION
2018-12-408

5.0.- Adoption du Règlement numéro 911 imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 911 imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RESOLUTION
2018-12-409

6.0.- Adoption du Règlement numéro 912 imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2019

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 912 imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2019, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**RESOLUTION
2018-12-410**

7.0-

Adoptée.

Adoption du Règlement numéro 913 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2019

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 913 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2019*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RESOLUTION
2018-12-411**

8.0-

Adoption du Règlement numéro 914 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 914 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2019*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

9.0-

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**RESOLUTION
2018-12-412**

10.0-

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M^c KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE